

Délibération n° 20230304-006

Extrait du registre des délibérations

Du Comité syndical du 4 mars 2023

Objet : AUTORISATION DE
PROGRAMMES / CREDITS
DE PAIEMENTS (AP/CP)

Rapporteur : Sébastien
GOUTTEBEL

Secrétaire de séance :
Madame Evelyne BRUN

Date de convocation :
23 février 2023

Nombre de délégués :

En exercice : 140
Présents : 80
Pouvoir : 12
Votants : 92

Pour : 90
Contre : 0 –
Abstention : 1 –
(ARCHENY Danièle)

L'an deux mille vingt-trois, le quatre mars à dix heures en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi du L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le comité syndical de territoire d'énergie Puy-de-Dôme, dûment convoqué, s'est réuni, Domaine de la Prade, sous la présidence de M. GOUTTEBEL, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

Titulaires :

GOUTTEBEL Sébastien, CHABRILLAT Rémi, MARQUES Antonio, LHERMET Florence, BONNET Grégory, GUILLAUME Stéphane, MELIS Christian, BRUN Evelyne, COUDUN Laurent, GUILLAUME Gérard, DUCOING Guy, GUELON René, OLIVAIN Thierry, DURAND Jean-Paul, CHANSARD Gérard, DUMAS Daniel, AMBLARD Patrick, FRUCHART Jean-Luc, ROCHE Alain, FRITEYRE Lilian, DEMAY André, NORE Michel, ARCHENY Danièle, RAYNAUD Jérôme, PRADIER Alain, LEON Bernard, FAURE Jérôme, CHASSANG Jean-Pierre, SABLONIERE Didier, VALLEIX Philippe, DUTEMPS Joseph, BOYER Michel, BOUYOUX Francis, MERCERON Jean-Luc, BRUGIERE Eric, JARLIER Dominique, COMPTE Serge, CHARRAUX Daniel, DUDYSK Philippe, BARGEON Marcel, DAUPHIN Serge, PERCHE Serge, DEVERNOIX Marc-Antoine, METZGER Pierre, TARTIERE Philippe, COUPAT Sylvie, JEROME Christian, RAFFAULT Daniel, MALAYRAT (SEU) Jean-Pierre, VATIN Thierry, LECHEVALLIER Christine, GAUMY Francis, VILLEBRUN Bernard, EGLI Eric, CLEMENT Jean-Marie, BONNET Nicolas, KHATCHADOURIAN-TECER Claudine, BRIAT Dominique, MIZOULE Lucie, HACHEMI-LANSON Nouredine, BARRASSON Bernard, RAYNAL Roger, LEVI ALVARES Luc, RAZAVET Jean-François, SAUX Marion, BOISNAULT Christian, LOPEZ Argimiro, BAULAND Gisèle, SANCHEZ Nicolas, LARDANS Jacques, JOURDY Isabelle, MALAYRAT (CAM) Jean-Pierre

Suppléants ayant pouvoir :

NEDELLEC Jean-Yves, NURY Jacques, GUELON René, LABUSSIÈRE Jean-Marc, VIGIGNOL Yannick, BOSTVIRONNOIS Maryse, GROSLIER Jean-Yves, HAYMA Eric

Pouvoirs :

MEALLET Roger-Jean donne procuration à LHERMET Florence, DOMINGO Marcel donne procuration à SABLONNIÈRE Didier, FANJUL José donne procuration à COUDUN Laurent, BELGARDE Joseph donne procuration à DUMAS Daniel, PINTE Emmanuel donne procuration à CHASSANG Jean-Pierre, MASSON Adrien donne procuration à CHANSARD Gérard, MORISON Georges donne procuration à BONNET Grégory, FALGOUX Jean-Louis donne procuration à GOUTTEBEL Sébastien, MAS Gilles donne procuration à DEMAY André, DURANTIN Christian donne procuration à LECHEVALLIER Christine, GABRILLARGUES Camille donne procuration à RAYNAL Roger, FONTENILLE Jean donne procuration à LARDANS Jacques

Secrétaire de séance : Mme BRUN

TERRITOIRE D'ÉNERGIE PUY-DE-DÔME - BUDGET PRIMITIF 2023
Délibération de mise en place d'une Autorisation de Programme

Vote d'une Autorisation de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) :

Travaux du programme FACE DV 2023 – (code : FDV2023-92123 –n° inventaire : 2023FDV92123-2315)

Le montant total des travaux prévus au programme FACE DV s'élève à 100 000,00 € TTC. Les crédits de paiement (en HT) doivent s'étaler sur la durée des travaux, soit les années 2023 à 2024. En conséquence, et pour ne pas mobiliser inutilement des crédits sur le budget 2023, il convient de voter une Autorisation de Programme pour les 83 333,00 € HT concernés.

Le Comité Syndical

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction codificatrice M14,

Considérant que le vote en AP/CP est nécessaire au montage de ces travaux,

Décide :

Article 1 - de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :

Autorisation de Programme (AP)	100 000 € (83 333 € HT)
Crédits de Paiements (CP) 2023 : 50 %	41 667 €
Crédits de Paiements (CP) 2024 : 50 %	41 666 €

Article 2 - que les reports de crédits de paiement non consommés seront reportés sur l'exercice budgétaire suivant.

Article 3 - que les ressources de financement attendues sont :

Remboursement de TVA (FCTVA)	16 667 €
FACÉ (Aides de l'Etat à l'électrification rurale)	66 667 €
Autofinancement	16 666 €

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Monsieur Sébastien GOUTTEBEL



territoire
d'énergie
PUY-DE-DÔME

PREFECTURE
DU PUY-DE-DÔME LE
16 MARS 2023
CONTROLE DE LÉGALITÉ